

Flash Economie

25 juillet 2019 - 1034

Une dérèglementation forte du marché du travail est-elle favorable à l'emploi ?

Depuis la fin des années 1970 et le début des années 1980, les pays de l'OCDE ont, à des degrés divers, dérèglementé leurs marchés du travail (réduction du rôle des syndicats, réduction des coûts de licenciement, de la générosité de l'indemnisation du chômage). L'idée était que cette évolution aiderait les entreprises à créer des emplois et aboutirait donc à un niveau d'emploi plus élevé et à un chômage structurel plus faible.

Nous allons examiner la pertinence de cette idée en comparant, pour les pays de l'OCDE :

- l'évolution depuis 1995 du salaire réel relativement à la productivité (les dérèglementations du marché du travail réduisent le salaire réel d'équilibre) ;
- le taux d'emploi ;
- le taux de chômage (structurel).

Il ressort de cette comparaison qu'une forte flexibilité du marché du travail :

- accroît faiblement le taux d'emploi ;
- mais réduit fortement le chômage, ce qui doit donc venir en partie de la baisse du taux de participation.

Patrick Artus

Tel. (33 1) 58 55 15 00

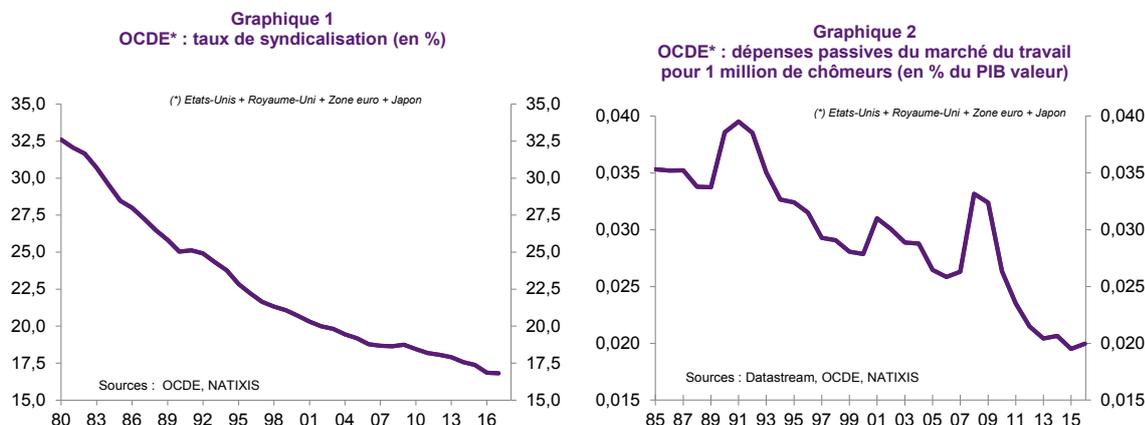
patrick.artus@natixis.com

 [@PatrickArtus](https://twitter.com/PatrickArtus)

www.research.natixis.com

Dérèglementation des marchés du travail des pays de l'OCDE

Depuis les années 1970-80, les pays de l'OCDE, avec la vague néo-libérale, ont **dérèglementé leurs marchés du travail** : réduction du rôle des syndicats (**graphique 1**), réduction des obstacles au licenciement, réduction de la générosité de l'indemnisation du chômage (**graphique 2**).



L'idée était que la dérèglementation du marché du travail allait faciliter la création d'emplois par les entreprises, donc **amener un niveau d'emploi plus élevé et un chômage structurel plus faible**.

La dérèglementation du marché du travail est-elle associée à un niveau d'emploi plus élevé ?

Nous allons comparer les pays de l'OCDE du **Tableau 1**.

Tableau 1 : Les 19 pays analysés

États-Unis	Canada	Royaume-Uni	Suède
Danemark	Allemagne	France	Espagne
Italie	Pays-Bas	Belgique	Portugal
Finlande	Autriche	Grèce	Suisse
Japon	Australie	Nouvelle-Zélande	

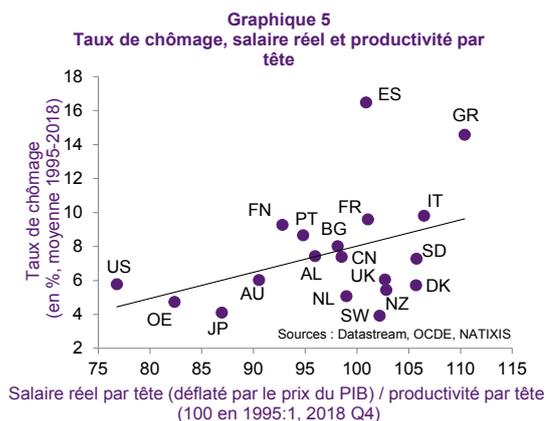
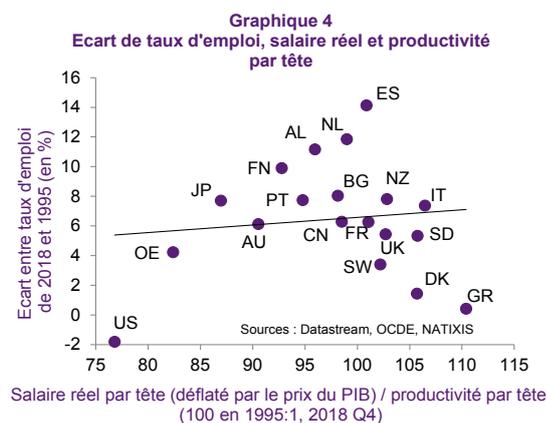
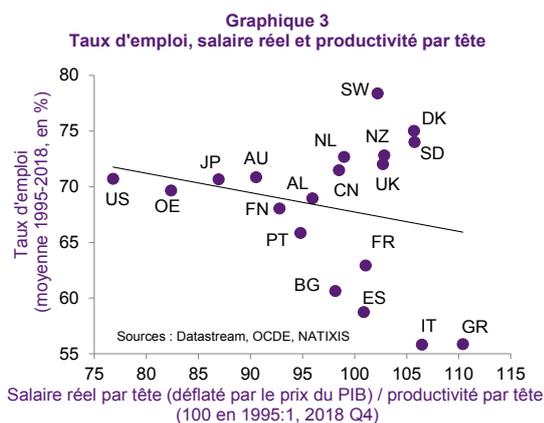
Source : NATIXIS

Nous partons de l'idée que **la dérèglementation du marché du travail réduit le salaire réel d'équilibre**. On peut alors comparer (pour les pays du **Tableau 1**) :

- **l'évolution du ratio** $\frac{\text{salaire réel}}{\text{productivité}}$ depuis 1995 (un salaire réel faible par rapport à la productivité révèle une flexibilité forte du marché du travail) ;
- **le taux d'emploi** (soit son niveau moyen depuis 1995, soit son évolution depuis 1995) ;
- **le taux de chômage**, moyen depuis 1995.

Les graphiques 3-4-5 montrent :

- qu'un salaire réel faible soutient un peu le taux d'emploi, mais l'effet est peu significatif (graphique 3) ;
- qu'un salaire réel faible ne fait pas monter le taux d'emploi (graphique 4) ;
- mais qu'un salaire réel faible est associé à un taux de chômage faible (graphique 5).



Synthèse : la flexibilité du marché du travail est-elle favorable à l'emploi ?

Les dérèglementations des marchés du travail mises en place dans les pays de l'OCDE depuis la fin des années 1970 avaient pour objectif de faciliter la création d'emplois.

Quand nous comparons les pays de l'OCDE, nous voyons **qu'une dérèglementation forte du marché du travail** (normalement associée à un salaire réel d'équilibre faible) :

- **accroît un peu le taux d'emploi ;**
- **réduit nettement le chômage, ce qui vient donc en partie de la baisse du taux de participation** puisque le taux d'emploi augmente peu.